

REPUBLIQUE DU CONGO

du 3 Avril 2001

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Décret n° 2001-137/ /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans
les cadres des services sociaux (enseignement)
En tête ~~Monsieur~~ **BANDIA (Richard)**

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION
DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS

Vu l'acte fondamental ;

Vu la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires;

Vu le décret n° 67/50 FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 67/272 du 2 septembre 1967 modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 94/769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 1367/MEN – CAB- DGASG/ DPAA- SP- du 03 août 1993 portant recrutement des volontaires de l'enseignement;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}: Les candidats ci- après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement technique (CAP-CET), obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur technique adjoint des lycées techniques stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon indice 710, ACC= néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de l'instruction civique et des sports, selon le tableau ci-dessous:

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme
1	BANDIA (Richard), né le 14 mars 1966 à Brazzaville	1 ^{er} décembre 1993	1 ^{er} décembre 1994	Bâtiments et travaux publics
2	DZIENGUE (Jean Frédéric), né le 08 mai 1968 à Mossendjo	22 novembre 1993	22 novembre 1994	Electrotechnique
3	MASSALA (Gustave), né le 28 février 1965 à Mabafi (Mossendjo)	22 novembre 1993	22 novembre 1994	Electrotechnique
4	MANSANGADZA- MISSENGUE (Germaine), née le 29 mai 1960 à Pointe - Noire	17 janvier 1994	17 janvier 1995	Sciences et techniques sociales
5	MADIELA Paul Emmanuel, né le 23 décembre 1966 à Kilemba	21 décembre 1993	21 décembre 1994	Bâtiments et travaux publics
6	KIBINDA (Lazare), né le 18 novembre 1967 à Kimongo Poste	22 novembre 1993	22 novembre 1994	Electronique
7	AWE - OLENGUE (Aurélié Blandine), née le 19 octobre 1969 à Brazzaville	23 novembre 1993	23 novembre 1994	Sciences et techniques sociales
8	LOCKENYA (Lydie Mireille Judith), née le 07 décembre 1968 à loukoléla	19 Janvier 1994	19 Janvier 1995	Sciences et techniques sociales
9	OTSOUAMBA (Marcellin), né le 07 février 1968 à Gamboma	23 décembre 1993	23 décembre 1994	Sciences et techniques économiques
10	BOKOUANGO (Fidèle), né le 05 août 1967 à Abala Poste	07 mars 1994	07 mars 1995	Sciences et techniques économiques

Article 2: Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 780, ACC= néant pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99- 50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3: Conformément au décret n° 94-/769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4: Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} Janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 3 Avril 2001

[Signature]
Dénis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République

La ministre de la fonction publique,
 des réformes administratives et de la
 promotion de la femme

[Signature]
Jeanne DAMBENDZET
 LE MINISTRE

Le ministre de l'économie, des finances et
 du budget

[Signature]
Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement technique et
 professionnel, chargé du redéploiement de
 la jeunesse, de l'instruction civique et des
 sports

[Signature]
André OKOMBI SALISSA

AMPLIATIONS

- J.O.R.C 1
- DGFP/DPME 3
- MFPRAFP/SST 3
- DGB 3
- DCCF 2
- METPRJCS 2
- DAAP 2
- INTERESSES 10
- DOSSIERS 30
- SCG/BC 2/50 *[Signature]*

[Signature]